



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de la concurrence, de la consommation  
et de la répression des fraudes**

# Contrôles des produits alimentaires par la DGCCRF

# Les missions de la DGCCRF 1/2

- Direction du ministère de l'économie, des finances et de la relance, ministres de tutelle : Bruno Le Maire & Alain Griset, ministre délégué auprès du MEFR, chargé des petites et moyennes entreprises, pour les questions relatives aux petites et moyennes entreprises, à l'artisanat, au commerce, aux professions libérales, **à la consommation et à la répression des fraudes**
- Veille au bon fonctionnement des marchés, au bénéfice des consommateurs et des entreprises

# Les missions de la DGCCRF 2/2

- Agit en faveur
  - du respect des règles de la concurrence
  - de la protection économique des consommateurs
  - de la sécurité et de la conformité des produits et des services
- Autorité de contrôle, intervient
  - sur tous les champs de la consommation (produits alimentaires et non-alimentaires, services)
  - à tous les stades de l'activité économique (production, transformation, importation, distribution)
  - quelle que soit la forme de commerce : magasins, sites de commerce électronique ou liés à l'économie collaborative, etc.

# Structures déconcentrées 1/2

- En métropole
  - À l'échelon régional
    - ✓ 12 directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie »
    - ✓ 1 direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIETS) en Île-de-France
  - À l'échelon départemental
    - ✓ 51 directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)
    - ✓ 45 directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)

## Structures déconcentrées 2/2

- Outre-mer, aux échelons régional et départemental
  - ✓ 4 directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) en Guadeloupe, en Martinique, à La Réunion et à Mayotte
  - ✓ 1 direction générale de la cohésion et des populations (DGCOPOP) en Guyane
  - ✓ 1 direction de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population (DCSTEP) à Saint-Pierre-et-Miquelon

## 2 actions dans le domaine de la contamination radioactive des denrées alimentaires

1. Surveillance -> pas de recherche d'infraction
2. Contrôle -> recherche d'infraction

# Surveillance

- Denrées alimentaires produites en France
- Plan annuel mutualisé entre
  - DGCCRF -> denrées alimentaires d'origine non animale
  - DGAI -> denrées alimentaires d'origine animale
  - IRSN -> support technique
- 3 volets représentant un total de 156 prélèvements
  - surveillance des installations nucléaires -> 34 prélèvements
  - surveillance « départementale » -> 98 prélèvements
  - surveillance des zones de rémanence liés aux événements passés -> 24 prélèvements

# Surveillance des installations nucléaires

- Rayon de 0 à 5 km autour des principales installations nucléaires susceptibles de rejeter des radionucléides dans l'environnement
- Rayon étendu à 10 km si la denrée recherchée n'est pas produite dans le premier rayon
- 34 prélèvements, en métropole
- Matrices : essentiellement légumes feuilles + légumes racinaires / tubercules + fruits + 1 riz
- Analyses par l'IRSN

# Surveillance « départementale »

- Surveillance générale des denrées produites sur le territoire national
- 98 prélèvements : 92 en métropole, 6 outre-mer
- Matrices : légumes feuilles
- Analyses
  - Par le SCL pour les prélèvements réalisés en métropole
  - Par l'IRSN pour les prélèvements réalisés outre-mer

# Surveillance des zones de rémanence

- Zones les plus marquées par les dépôts à la suite des retombées atmosphériques de l'accident de Tchernobyl -> façade est de la France -> du nord au sud : 57, 67, 54, 88, 68, 25, 39, 26, 05, 04, 84, 06, Corse
- 24 prélèvements
- Matrices : légumes racinaires / tubercules, plantes aromatiques
- Analyses par le SCL

# Contrôle

- Contrôles à l'importation en application de règlements européens
  - Règlement d'exécution (UE) 2020/1158 de la Commission du 5 août 2020 relatif aux conditions d'importation de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux originaires des pays tiers à la suite de l'accident survenu à la centrale nucléaire de [Tchernobyl](#), paru au JOUE du 6 août 2020 et entré en vigueur le 9 août 2020
  - Règlement d'exécution (UE) 2021/1533 de la Commission du 17 septembre 2021 imposant des conditions particulières à l'importation de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux originaires ou expédiés du Japon à la suite de l'accident survenu à la centrale nucléaire de [Fukushima](#) et abrogeant le règlement d'exécution 2016/6, paru au JOUE du 20 septembre 2021 et entré en vigueur le 10 octobre 2021

# Principales caractéristiques des contrôles à l'importation 1/2

- Portent sur des denrées / origine ciblées (les plus affectées par les accidents)
- Opérateurs doivent notifier au préalable l'arrivée des envois au 1<sup>er</sup> point d'entrée dans l'UE à des points de contrôle frontaliers désignées par les autorités compétentes des EM
- Contrôles avant mise en libre pratique / libératoires -> produits ne peuvent pas être mis sur le marché avant complétude des contrôles officiels

# Principales caractéristiques des contrôles à l'importation 2/2

- Contrôle documentaire de 100% des envois
- Contrôles d'identité et physique par sondage
  - Contrôle d'identité : examen visuel servant à vérifier que le contenu et l'étiquetage d'un envoi, les sceaux et les moyens de transport, correspondent aux informations fournies dans les certificats officiels, les attestations officielles et les autres documents qui accompagnent l'envoi
  - Contrôle physique : contrôle des biens et, s'il y a lieu, contrôle de l'emballage, des moyens de transport, de l'étiquetage et de la température, **prélèvement d'échantillons pour analyse, analyses par le SCL**

# Merci de votre attention



# MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA RELANCE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service commun des laboratoires  
DGCCRF – DGDDI



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



- **CONTRÔLES DES PRODUITS ALIMENTAIRES PAR LA DGCCRF**
- **PARTIE LABORATOIRE**

# Le Service Commun des Laboratoires

- Un service à compétence nationale, créé en 2007, rattaché conjointement à la DGCCRF et à la DGDDI
- Un budget porté par le SG du ministère des finances



- 11 laboratoires & UD
- # 380 agents (chimistes, biologistes, physiciens)

**60 000 rapports d'analyse**  
**220 000 analyses réalisées**  
**450 000 résultats d'analyse rendus**



Portées  
disponibles  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

# Les missions du SCL

Arrêté du 14 mars 2006 portant création du SCL

- **ANALYSER** Répondre aux demandes d'analyses et d'expertises des 2 directions générales (DGCCRF, DGDDI)
- **APPUYER** Apporter conseils et appuis techniques
- **DEVELOPPER** Adapter et mettre au point des méthodes d'analyses
- **COOPERER** Contribuer au processus de coopération scientifique

# Les compétences du SCL

- **ANALYSER : Plans de surveillance et de contrôles (PS/PC)**



**Microbiologie :**  
Salmonelles, listeria,...



**Pesticides :**  
Fruits & légumes, vins,  
cacao, thé, alimentation animale,  
céréales, compléments  
alimentaires, jus, ...



**Métaux lourds :**  
Fruits & légumes,  
produits de la mer



**Mycotoxines :**  
Alimentation animale,  
fruits secs ,céréales,  
Jus, cidres, vin ...



**OGM**

# Les compétences du SCL

- Analyse et expertise – loyauté des échanges / sécurité



Non alimentaire : Jouets  
Produits industriels, EPI, ...



Contaminants : bijoux,  
textiles, cuirs, matériaux  
contact.



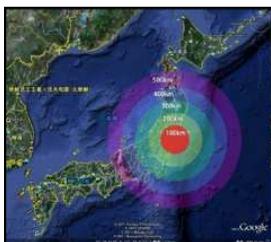
Alimentaire : Produits  
laitiers, Produits sucrés,  
céréales, ovoproduits, corps  
gras, semences, produits de  
la mer, boissons... :  
microbiologie, pesticides,  
métaux lourds, mycotoxines,  
JGM ...



Prohibitions :  
Stupéfiants, espèces  
protégées, contrefaçons

# Les compétences du SCL

- Gestion des alertes et crises



Radionucléides :  
Fukushima



Viande de cheval  
Faux steaks hachés  
Fipronil dans les œufs



Sésame:  
oxyde d'éthylène



Lubrizol : coordination des  
analyses, remontées de données  
à l'ANSES

# Les compétences du SCL

- Appuyer : avant et après l'analyse



Préparation des enquêtes  
Appui aux suites



Formations / Vidéos



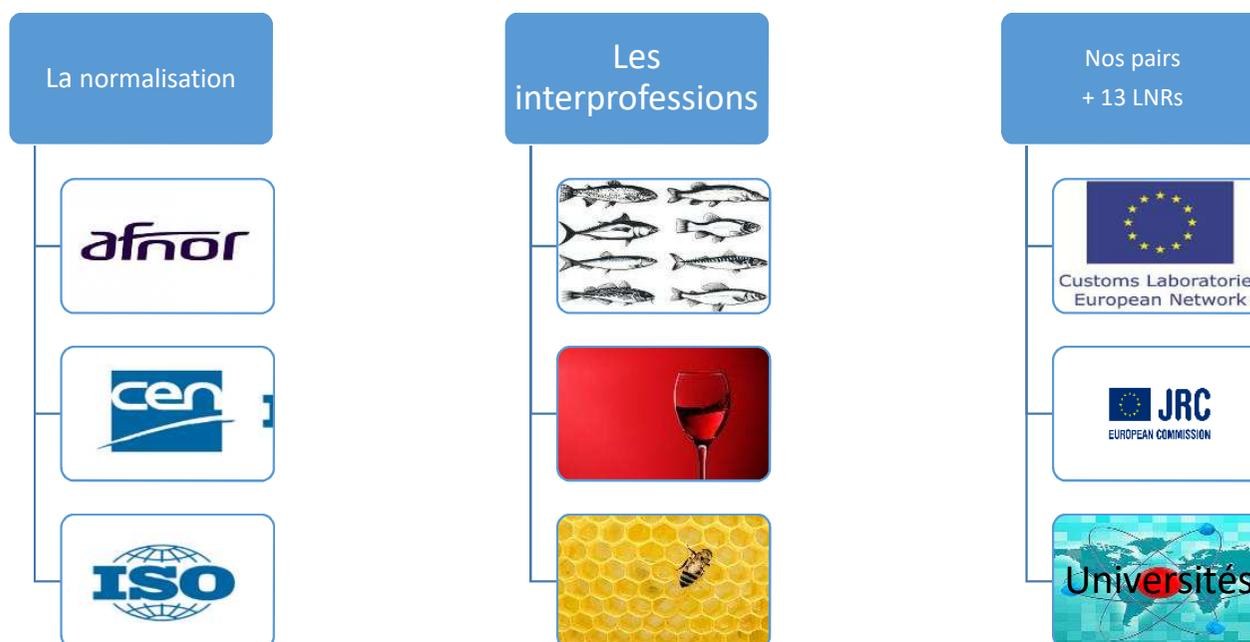
Aide au prélèvement



Appuis aux services

# Les compétences du SCL

- Coopérer : le SCL hors de ses laboratoires



# Les capacités du SCL

- 4 sites répartis sur l'ensemble du territoire (L13, L33, L59, L67)
- Organisation en réseau avec des prescriptions harmonisées
- 1 site Pôle de Compétence National pour piloter le réseau (L59)
- 1 détecteur GeHP sur chaque site pour mesurer les rayonnements gamma
- Des Bertholds pour une mesure gamma total en cas de crise

## Equipements : Spectromètre gamma GeHP

- 1 détecteur GeHP sur chaque site pour mesurer les rayonnements gamma
- Géométrie en Marinelli 500 ml



# Référentiels réglementaires

- CODEX Codex Alimentarius (Codex STAN 193-1995).

Somme des Césiums 137 et 134 :

Seuil à 1000 Bq/kg dans Aliments autres que les aliments pour nourrissons

Iode 131:

Seuil à 100 Bq/kg dans Aliments autres que les aliments pour nourrissons

- Règlement d'exécution (UE) 2020/1158 de la Commission du 5 août 2020 (Tchernobyl).

Césium 137 :

Seuil à 600 Bq/kg dans Aliments autres que les aliments pour nourrissons et les produits laitiers

- Règlement d'exécution (UE) 2021/1533 de la Commission du 17 septembre (Fukushima).

Somme des Césiums 137 et 134 :

Seuil à 100 Bq/kg dans Aliments autres que les aliments pour nourrissons et les boissons

# Préparation des prélèvements

- Simple broyage :  
Obtention d'un échantillon homogène permettant le remplissage des géométries
- Cas des produits surgelés :  
Décongélation et le liquide issu de la décongélation est ajouté lors du broyage
- Cas des produits séchés :  
Un facteur de réhydratation est utilisé si besoin



# Temps de comptage

- Pour les produits importés (Tchernobyl et Fukushima) : 1 h

## **Réponse rapide – analyse dans la journée**

- Pour la surveillance départementale : 12 h
- Pour les zones de rémanence : 24 h

## **Pas de nécessité d'une réponse rapide – augmentation de la statistique de comptage**

## Rendus des résultats : choix de la limite déclarative

- Pour les produits importés (Tchernobyl et Fukushima) :

**10 Bq/kg**

- Pour la surveillance départementale et les zones de rémanence :

**1 Bq/kg**

# Les coïncidences

- Concerne le Césium 134
- Nouveau comptage à distance si une activité est mesurée (> limite de détection)



# L'autoatténuation

- Matrices variées sans connaissance exacte de la composition
- Densité pouvant varier de 0,3 à 1,2
- Impact faible pour des énergies  $> 100$  keV
- Prise en compte dans l'incertitude de mesure

# Le Réseau National de Mesure

- Concerne les radionucléides : Cs137, Cs134, I131, Co60, K40, Mo99, Ru103 et Ru106
- Comptage minimum de 12 h
- Résultats rendus au niveau du Seuil de Décision SD
- Prélèvements géolocalisés
- Prélèvements non géolocalisés

Merci de votre attention

